

Ministry of Education
Education Data Branch
777 Bay Street
4th Floor, Suite 422
Toronto, Ontario M5G 2E5

Ministère de l'Éducation
Direction des données relatives à
l'éducation
777, rue Bay, Bureau 422, 4^e étage
Toronto (Ontario) M5G 2E5



2025 : SB04

NOTE DE SERVICE AUX : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

DE : Claire Corinthios
Directrice
Direction des données relatives à l'éducation

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction des politiques relatives aux effectifs, au
financement et aux relations de travail

DATE : Le 2 septembre 2025

OBJET : Rapport sur l'effectif des classes de 2025-2026

Nous vous écrivons pour partager des renseignements sur le processus de présentation des rapports sur l'effectif des classes élémentaires et secondaires de 2025-2026, qui est en grande partie inchangé par rapport au processus de l'année en cours. Le processus est décrit en détail dans les [Guides de rapport sur l'effectif des classes des écoles élémentaires et secondaires de 2025-2026](#).

Rapport sur l'effectif des classes à l'élémentaire

Le principal changement cette année est que les règles d'arrondissement pour calculer la conformité ont été modifiées, passant de l'arrondissement au nombre entier le plus près à l'arrondissement de l'effectif moyen des classes et des pourcentages à une décimale près pour accroître la transparence et l'exactitude.

Conformément aux années précédentes, le formulaire de rapport sur l'effectif des classes de 2025-2026 et des instructions détaillées pour le remplir seront envoyés par courriel aux cadres supérieurs de l'administration des affaires pour les aider à remplir le Rapport sur l'effectif des classes.

Les formulaires remplis doivent être envoyés à csreporting@ontario.ca au plus tard le 31 octobre 2025, conformément au Règlement de l'Ontario 132/12 : Effectif des classes. Veuillez noter que le courriel contenant le rapport final sur l'effectif des classes envoyé au Ministère doit être également transmis à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil scolaire sous forme de copie conforme.

Rapport sur l'effectif des classes au secondaire

Le principal changement cette année est que le ministère utilisera l'effectif moyen des classes secondaires calculé par le SISO au 31 août 2026 pour déterminer la conformité. Les conseils scolaires auront ainsi le temps de corriger les erreurs de données après la date limite initiale de soumission du 30 juin 2026, conformément au Règlement de l'Ontario 132/12 (Effectif des classes).

Rappel :

Si un conseil scolaire ne soumet pas ses données sur l'effectif des classes avant la date d'échéance ci-dessus, le Ministère peut retenir immédiatement 50 % des transferts mensuels qui lui sont destinés.

Un conseil scolaire qui ne se conforme pas aux dispositions du règlement peut être assujéti aux mesures de conformité décrites dans les cadres de conformité qui se trouvent dans le [Guide de rapport de l'effectif des classes](#).

En vertu du règlement, les conseils scolaires sont tenus de rendre les données sur l'effectif des classes accessibles au public sur le site Web du conseil scolaire et par l'entremise des bureaux de l'école et du conseil scolaire d'ici le 31 octobre pour les classes élémentaires, et d'ici le 30 juin pour les classes secondaires, chaque année. Les conseils scolaires sont également tenus de présenter une copie du rapport au président du conseil scolaire de chaque école du conseil scolaire en respectant les délais susmentionnés.

Veuillez adresser vos questions relatives à la déclaration des données sur l'effectif des classes à csreporting@ontario.ca.

Cordialement,

Original signé par

Claire Corinthios
Directrice, Direction des données relatives à l'éducation

Original signé par

Romina Di Pasquale
Directrice, Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement et aux relations de travail

C.c. : Directrices et directeurs de l'éducation